



TITRE PROFESSIONNEL OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET TELESURVEILLANCE

Niveau 4 **Durée 198 h (Public visé: Agent Titulaire Titre Professionnel APS niv 3)**
TP RNCP 37879

PRESENTATION DU METIER

Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers. L'accès aux deux activités est réglementé et nécessite une carte professionnelle.

En vidéoprotection, l'opérateur visionne, analyse, exploite des images émanant de tout système qui produit des images pour sécuriser des Personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments. Il déclenche et suit les différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte) en vue d'informer les acteurs privés ou publics chargés d'intervenir sur les sites. L'opérateur trace les événements sur le registre prévu à cet effet ou sur une main courante informatisée.

En télésurveillance, sur les sites télésurveillés, il réceptionne, traite rapidement et efficacement des alarmes provenant des systèmes de sécurité (alarmes intrusion, incendie, technique), couplés ou intégrés à des dispositifs de vidéoprotection.

PUBLIC VISE

Public en reconversion dans les métiers de la sécurité (salarié, demandeur d'emploi, agent de sécurité désirant évoluer) ou d'un organisme dans la cadre de la sécurité privée.

PRE-REQUIS

Pour cette formation complète préparant au titre professionnel de niveau 4 (Baccalauréat) : CAP/BEP/Titre professionnel de niveau 3 dans les métiers de la sécurité (titre surveillance humaine RNCP)

Pour tous : maîtrise de la langue française indispensable à l'oral et à l'écrit, pour l'expression et pour la compréhension.

La capacité à rédiger un compte rendu informatisé.

La carte professionnelle en cours de validité ou l'autorisation préalable seront également exigées dans le cadre de la VAE (décret n°2009-137 du 9 février 2009 et ordonnance 202-3S1 du 12 mars 2012).

Consulter le centre de formation IFPS pour plus de renseignements.

Délai d'accès : 4 semaines



OBJECTIF DE FORMATION

Être capable de réaliser les tâches suivantes :

- Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection
- Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions.

SECTEURS D'ACTIVITE ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR D'UN DIPLOME OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET TELESURVEILLANCE

Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transport (trafic routier)

Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires

Les services internes de sécurité (hors incendie): entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques

Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Agent de sécurité –opérateur SCT1

Agent de sécurité - opérateur SCT2

Opérateur en vidéoprotection

Opérateur en téléassistance

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

Niveau IV (Nomenclature de 1969) Convention(s) : 3196 (convention collective) Code(s) NSF : 344t - Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

ROME DE RATTACHEMENT

K2503 Sécurité et surveillance privée

K1707 Surveillance municipale

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

Module Télésurveillance 99 h (en présentiel)

Module Vidéoprotection 64 h (en présentiel)

Suivi d'un **stage** de 35 h au sein d'un poste central de sécurité d'une entreprise ou d'un centre de supervision urbain

MODALITES D'ORGANISATION

Durée totale minimum 198 h

Effectif minimum et maximum : De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

Méthodes pédagogiques : Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques : Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique *

Le formateur a à sa disposition tout le matériel de formation nécessaire :

Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)

Les logiciels appropriés

La connexion Internet et à notre serveur

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS : 01 46 31 46 02, 33 07 66 32 45 44 -
contact@ifps-formation.fr 10 Avenue de Réaumur – 92140 CLAMART N° Siret : 828 914 224 000 38 –
APE 8559A – Déclaration d'activité N° 11922797392 - Agrément SSIAP N° : 0034/2024



Les supports papiers
Ecrans interactifs

Moyens techniques : Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet
Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris

Liste des matériels et équipements :

Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
Tête d'extinction automatique à eau
Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture
Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels.
Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement
Un clapet coupe-feu équipé * Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
Emploi du téléphone (réception, appel)
Téléphones urbains (filaires)
Salles équipées avec projecteurs
Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
Main courante papier et électronique
Caméras extérieures PT2 avec zoom optique, caméras
Ecrans vidéoprotection
Capteur d'ouverture de porte, fenêtre connectée
Alarme anti-intrusion
DATI (Dispositif d'alarme pour travailleur isolé)
Interphone
PCS avec logiciel
Serveur de stockage vidéo
Badges
Système d'analyse vidéo (détecteur intrusion)
Logiciel de gestion des alarmes
Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
Ouvrages en relation avec la matière enseignée
Plusieurs jeux de plans
Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM



Qualification des formateurs :

Les formateurs ont deux années à minima d'expérience dans le domaine de la surveillance humaine ou du gardiennage par des systèmes électroniques de sécurité ou de la formation à cette activité, ou dans le domaine de la sécurité publique et d'une attestation de formateur et titulaire d'une carte professionnelle de formateur.

Ou

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : un diplôme ou certificat en lien avec le domaine de la Télésurveillance humaine ou du gardiennage par des systèmes électroniques de sécurité et d'une attestation de formateur et titulaire d'une carte professionnelle de formateur.

Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

EVALUATION CERTIFICATIVE

Evaluation des compétences par un jury au vu de :

- a) une mise en situation professionnelle (1h10mn) ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique (30 mn), questionnaire professionnel (45mn) QCM
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé (15 mn)

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, aménagement possible consulter notre référent handicap

SUITE DE PARCOURS

Evolution possible vers la sécurité incendie (SSIAP), ou la direction d'une entreprise de sécurité privée.

Taux d'insertion à l'issue de la formation : 95 %